

Présents : Gildas Le Stum (CN Rance Frémur), Olivier Glaziou (PN Loguivy), Sébastien Bresson (CN Erquy), Pierre Le Boucher (CDV), Yvon Furet (CDV), Arnaud Fautrat (CN St Cast), Ronan Le Goff, (PN Sud Goelo); Anne Marie Le Buhan (CDV) ; Alexandre Thuillant (CN Trégastel), Antoine Le Ralec (EV Frehel), Julien Rolland (BNIG), Hervé Nivet (CN Port Blanc), *Christophe Ooghe (EV trebeurden), Christophe Laurence (SNSQP), Philippe Le Menn (CN Perros), Ghyslain Clavé (CN Brehec), Dorian Vannier (CN St Jacut)*

Excusés : Sébastien Allard (CN Plérin),

---

## 1./ BILAN DE SAISON

Nous vous invitons à consulter le pré-bilan de saison touristique en Bretagne, document de 4 pages en fin de compte rendu. Celui apporte une analyse sur les habitudes des Français en vacances :

- 71% des français sont partis en vacances
- 1 français du 2 est parti en séjour de plus de 4 nuits
- 17% des partants en vacances ont séjourné en Bretagne

Pour la 5ème année consécutive nous recensons également les chiffres d'affaires sur les différents produits des centres nautiques.

Nous avons à notre disposition plusieurs indicateurs :

- Les chiffres d'Affaires par produit
- Le nombre de séances/stagiaires
- Le nombre de passeports

a/ Les chiffres d'Affaires par produits

**→ Le but de ce recensement est bien de montrer le poids économique de cette activité estivale sur le territoire.**

CLUB	Chiffres d'Affaires Global	C.A des stages	C.A des offres Courtes durées	C.A locations	C.A Cours Part.	C.A des balades Nautiques	C.A Autres
12 clubs	2 147 928,00 €	1 568 059 €	62 759€	209 801 €	58 736 €	67 602€	180 970,00 €

Le Chiffres d'affaires des stages représente 73% de l'activité  
 des offres courtes représente 3%  
 de la location représente 10%  
 des cours particuliers représente 3%  
 des balades nautiques représente 3%  
 des autres activités représente 8%

b./ Le nombre de séances/stagiaires

Nombre de séances stagiaires individuelles et groupes :

9 clubs en hausse et 7 en légère baisse soit une moyenne de 1% d'augmentation sur le département.

Enquête 2019	Juillet individuels			Juillet groupes			Août individuels			Août groupes			Indivi.	Groupe	Ind+gr
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution			
clubs													Evolution 2018/2019 Juillet + Août	Evolution 2018/2019 Juillet + Août	Evolution 2018/2019 Juillet + Août
Total Global	49319	53403	8%	9125	8467	-7%	59345	57757	3%	6418	6169	-4%	2%	-4%	1%

c./ Le nombre de passeports délivrés

A la date du 02 octobre, le nombre de passeports est en hausse par rapport à l'an passé :

13804 passeports en 2018

14158 en 2019

**Evolution de la diffusion des passeports en Côtes d'Armor**

	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 2018/2019
CENTRE NAUTIQUE DE PLERIN	1141	1165	1198	1294	1297	0%
CLUB V BAIE D ERQUY	2	3	2	2	3	50%
C N PLENEUF VAL ANDRE - LMD	1045	970	1031	997	1179	18%
ECOLE DE VOILE DE FREHEL	365	360	375	367	433	18%
CENTRE NAUTIQUE DE ST CAST	1309	1265	231	202	177	-12%
C N DE ST JACUT DE LA MER	455	502	520	527	587	11%
CLUB NAUTIQUE DE TREGASTEL	771	806	784	849	947	12%
B N ILE GRANDE	817	802	885	914	880	-4%
A E V DE PORT BLANC	5	2	5	39	50	28%
C N DE LANCIEUX	1031	1072	1104	1169	1094	-6%
CENTRE NAUTIQUE ERQUY	849	801	855	886	921	4%
E V DE TREBEURDEN	929	867	939	931	1006	8%
A N A S TREVENEUC	14					
C V DE BREHEC - SIVOM DE BREHEC	410	392	417	395	339	-14%
STATION SPORTS NATURE JUGON	24					
C M V ST BRIEUC	594	600	598	614	561	-9%
CLUB DES ALBATROS	211	242	261	237	279	18%
SPORT NAUTIQUE DE SAINT QUAY PORTRIEUX	113	133	110	95	77	-19%
DINAN AGGLOMERATION	166	198	197	180	168	-7%
CENTRE NAUTIQUE DE PERROS GUIREC	1008	1094	1051	1025	964	-6%
CNM PLESTIN LES GREVES	288	290	43	28	14	-50%
POLE NAUTIQUE DU SUD GOELO	1082	1002	1127	1154	1127	-2%
GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO	431	390	433	457	527	15%
CN MUNICIPAL DE PORT BLANC PENVENAN	1440	1422	1421	1442	1528	6%
<b>TOTAL DEPARTEMENT 22</b>	<b>14500</b>	<b>14378</b>	<b>13587</b>	<b>13804</b>	<b>14158</b>	<b>3%</b>

## Bilan des clubs :

- **CN Pléneuf :**
  - Baisse de fréquentation sur les stages par rapport à N-1. Tous stages ouverts mais plusieurs au seuil de remplissage.
  - Hausse des locations sur des produits comme le Paddle, kayak
  - Location plus tardive dans l'après-midi avec des demandes plus en fin de journées
  - Fermeture d'un hébergement à proximité donc baisse au niveau des groupes.
  
- **CN Perros :**
  - Meilleure saison depuis 10 ans (+7% stages, + 15% en location)
  - Meilleure adaptation des réservations pour optimiser le remplissage des stages. Objectif : dire oui à toutes les demandes. Le moniteur s'adapte aussi au groupe.
  - Bonne saison en location, sans être « spot nautique »
  - Balade nautique en Filao, toujours un succès (25000€ de CA)
  - Hausse des activités Groupe grâce au centre d'hébergement PEP situé à proximité.
  - Au mois d'août, beaucoup de réservations de dernière minute.
  
- **CN Fréhel**
  - Bonne saison / clarification de l'offre/produits
  - Stable en location
  - + 50% sur les groupes (quasi inexistant auparavant)
  - Mise en place d'offres courtes (sorties cata, paddle...)
  - Succès de l'offre trottoir (mise en avant d'une offre chaque jour)
  - Un site internet nouveau avec de la vente en ligne efficace
  - Ouverture d'un troisième créneau en soirée selon les semaines et la demande.
  
- **CN Erquy :**
  - Meilleur été au niveau des stages (75% de taux de remplissage)
  - Deux flottes sur les 8-12 ans
  - Plus de centres loisirs parmi les groupes, utilisation du SUP Géant
  - Utilisation d'une campagne de Géolocalisation mobile avec Precom, mais pas beaucoup de retour
  - Annulation de char à voile liée au manque de vent, beaucoup de séances annulées avec des conséquences d'avis négatif sur des sites comme « TripAdvisor »
  - Remplissage tardif des stages en août (Tendance lourde : en juillet inscription de longue date, en août du dernière minute)
  
- **EV Trébeurden :**
  - Légère hausse sur les stages individuels
  - Hausse également des ventes en ligne (60% des stages d'été vendus avant la fin juin)
  - Diversification de l'offre et + de segmentation tranche d'âges
  - + de balades en Paddle et – en kayak
  - Bonne hausse des locations en soirée avec le mercredi soir jusqu'à 21h
  - Mise en place et promotion de nouvelles activités : paddle/yoga et Cross TRAINING NAUTIC, bon accueil du public mais peu

de demande finalement (Un bon produit d'appel !!).

- **CN St Cast**
  - Bon mois de Juillet et bonne saison globalement depuis 3 ans
  - Fidélisation des clients et montée en compétence (tous les catas sont pourvus de spi)
  - Bonne équipe encadrante, fidélisation de certains monos (+ de 10 ans pour certains dans la structure)
  - Pas d'annulation, optimisation du matériel et des zones de navigation pour maintenir l'activité
  - 1<sup>ère</sup> année sans le label EFV
  - Différence de clientèle entre juillet et août
  - Mise en place de sorties en Voile traditionnelle selon le temps
  - Fermeture du point location certains jours selon la météo
  - + de petits groupes en centre aéré.
  
- **CN Trégastel :**
  - Location en baisse: peu de monde
  - Bonne fréquentation sur les stages mais avec un remplissage tardif parfois (2 jours avant)
  - Bonne équipe de mono, pas de pénurie
  - Année test sur des stages en J80. Test concluant
  - Peu de groupe car absence d'hébergement collectif en proximité.
  - Toujours du succès au niveau des stages enfants
  
- **CN Port Blanc :**
  - Bonne saison, 98% de remplissage en juillet, petite baisse en août sur une quinzaine.
  - Réservation en ligne : 60% effectué avant le début de la saison
  - De plus en plus de petit groupe, fin des grosses colonies.
  - Equipe de mono + jeunes cette année, + de renouvellement, issue de la filière sportive
  - Coté météo : 2 jours annulés mais anticipés avec des séances plus longues
  - Juillet public de grands parents qui inscrivent leurs petits-enfants
  
- **CN Plérin**
  - Bonne saison sauf en location
  
- **CN St Jacut**
  - Bonne saison
  - Equipe de monos issus du club, avec 1 aide mono par mono.
  - Pénurie de mono fin août, lors de la dernière semaine.
  - Segmentation de l'offre de stage, plus de clients, plus de qualité.
  - Bonne saison en location
  - Remplissage tardif certaines semaines
  - Nouveauté du club : le stage moussaillon
  - Bénéfice des nouveaux locaux sur la plage
  - Organisation d'une sortie fin juin en soirée pour la clôture de l'activité club, beaucoup de monde sur l'eau.
  
- **SNSQP:**
  - Juillet en hausse et Août en baisse, activité en légère baisse cette saison globalement
  - Hausse des stages avec le JOD35 sur 3 demi-journées, public entre 30 et 60 ans
  - Croisière sur vieux gréements (2-3 jours)

- Coaching plaisance en lien avec le chantier CRAS
- Utilisation d'un nouveau site de vente en ligne cette année : Trekker Pro (plus efficace)
- **BNIG:**
  - Hausse des réservations en ligne
  - Beaucoup de monde en juillet et moins en Août
  - Chiffres d'affaires équivalent pour moins d'embarquements réalisés
  - Pas d'annulation de séances, équipe monos issus du club et du sportif
  - Hausse des groupes, avec présence de petit groupe en fin de journée ou sur la pause de midi
  - Location en hausse car plus de bateaux disponibles
- **PN Sud Goelo:**
  - Bonne saison
  - Difficulté de remplissage sur le créneau du matin pour les 13-14 ans (solution peut-être modifier les horaires de démarrage)
  - Beaucoup de groupe suite à la fermeture de l'activité voile de l'ANAS qui ne conserve que la partie hébergement
  - Nouvelle génération de mono « anciens coureurs »
  - Beaucoup de PAV / + de créneaux l'an prochain
  - Succès des stages moussaillons
  - Formation de monos l'été
- **PN Loguivy :**
  - Bon taux de remplissage des stages (90%)
  - Vente en ligne efficace avant l'été
  - Ouverture de + de créneaux chez les « +7ans »
  - Difficulté à remplir les stages Dériveurs qui sont plus techniques
  - + 15% de hausse sur les stages
  - Stabilité de la formule sortie raid du vendredi
  - Problème sur les moteurs à injection
- **CN Bréhec:**
  - Hausse en juillet et baisse en août (-50% sur certaines semaines)
  - -13% globalement sur la saison
  - Juillet public de grands parents qui inscrivent leurs petits-enfants
- **CN Plouer-sur-Rance**
  - + de demande de location paddle/kayak (absence de loueur cette année)
  - Saison effectuée à 3 monos
  - Suppression de certains stages
  - Bon remplissage en optimist 10 stages complets / 14
  - Fermeture de la base la dernière semaine d'Aout à la demande de la collectivité.

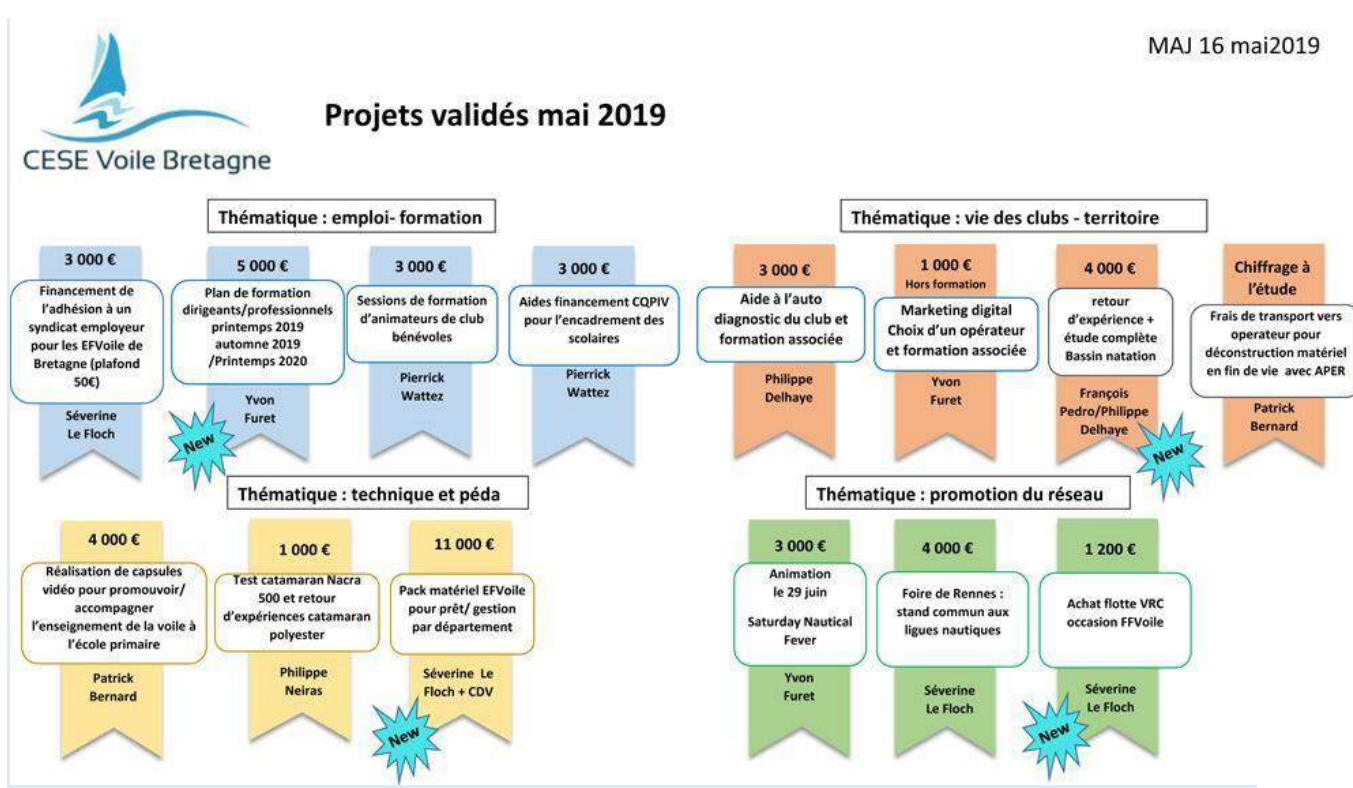
## 2./ Point sur le C.E.S.E Bretagne

La FFVoile et la ligue de Bretagne de Voile ont créé un fond coopératif destiné à accompagner le développement des centres nautiques labellisés Ecoles Françaises de Voile en Bretagne. Soutenu par le ministère chargé des sports, la fédération, la ligue et les clubs, ce projet poursuit une double ambition :

- Mettre en place un plan d'actions répondant aux besoins exprimés par les EFV en matière de développement économique, social et environnemental.
- Inventer un mode de gouvernance partagée, renforçant l'implication et la responsabilité des professionnels et des élus de clubs.

Le CESE Bretagne dispose d'ores et déjà d'un budget de 110 000€ pour des actions au bénéfice des EFV.

Voici les projets validés :



Une prochaine réunion du groupe CESE aura lieu le 15 octobre 2019 pour viser de nouveaux projets.

Mardi 5 novembre 2019 : AG du CESE en présence des EFV bretonnes

Pour plus d'infos : <https://www.cese-voile-bretagne.bzh>

### 3./ Formations continues et fédérales

#### Formation Fédérales

#### PROCÉDURE D'ÉQUIVALENCE CQP AMV / CQP IV :

Les licenciés titulaires d'un CQP Assistant Moniteur Voile, d'un Monitorat de Voile ou d'un diplôme d'Entraîneur FFVoile qui souhaitent obtenir un CQP Initiateur Voile par équivalence peuvent désormais en faire la demande auprès de la FFVoile. Cette équivalence permet de bénéficier d'un élargissement des prérogatives notamment auprès des publics scolaires.

#### **Vous êtes CQP AMV :**

**La procédure d'équivalence se fait directement via votre espace licencié, un bouton spécial y est dédié. Vous devrez vous acquitter des frais de passage en jury de 27€.**

#### **Vous êtes Moniteur Fédéral et vous avez obtenu votre diplôme après le mois de mai 1997 :**

Vous devez envoyer votre demande d'équivalence et la photocopie de votre diplôme à Laëtitia DEMOLY du Pôle Emploi Formation de la Fédération Française de Voile ( [laetitia.demoly@ffvoile.fr](mailto:laetitia.demoly@ffvoile.fr) ).

#### **Vous êtes Moniteur Fédéral et vous avez obtenu votre diplôme avant le mois de mai 1997 :**

Vous devez faire une demande de VAE. Cette demande est à faire auprès de Laëtitia DEMOLY du Pôle Emploi Formation de la Fédération Française de Voile ( [laetitia.demoly@ffvoile.fr](mailto:laetitia.demoly@ffvoile.fr) ).

#### CARTES PROFESSIONNELLES CQP INITIATEUR VOILE :

Le CQP IV est inscrit aux répertoires des diplômes de l'application EPAS. Les cartes professionnelles sont donc émises par les Directions Départementales de la Jeunesse du Sport et de la Cohésion Social. Les demandes sont à effectuer en cliquant [ici](#) .

#### RÉMUNÉRATION DES PERSONNES EN FORMATION CQP IV :

Dans le cas où une structure souhaite rémunérer un stagiaire CQP IV durant son parcours de formation, celui-ci doit demander à la DDCS de son domicile une attestation de stagiaire en formation professionnelle. Cette demande se fait via la plateforme EAPS après la validation de l'UCC 1 (qualification sécurité permettant d'intervenir sur les pratiquants). Le licencié devra ainsi fournir la convention de stage et l'attestation de l'exigence préalable à la mise en situation professionnelle (attestation de validation de l'UCC1). Un développement informatique sera prochainement réalisé permettant au licencié de télécharger directement l'attestation depuis le mail de validation de l'UCC 1.



## FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE ET MAINTIEN EN FONCTION DES FORMATEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX FFVoile :

Suite aux travaux qui se sont tenus lors de la Commission Formation de la Ligue le 7 mars dernier à Ploufragan, vous trouverez ci-dessous les dates des formations initiales et continues des formateurs régionaux FFVoile et des formations continues des formateurs nationaux.

### **FFVoile pour l'hiver 2019/2020 ainsi que les nouvelles modalités de conservation des fonctions de formateur régional et national FFVoile.**

<u>Formation initiale formateur régional FFVoile</u>			
<u>Session 1</u>	25 au 29 novembre 2019	ENVSN	
<u>Session 2</u>	2 au 6 mars 2020	Campus de Dinard	
<u>Formation continue à l'attention des formateurs régionaux FFVoile</u>			
<u>Session 1</u>	27 et 28 novembre 2019	ENVSN	le tutorat des CQP IV (Ce stage se déroule au sein d'une formation initiale)
<u>Session 2</u>	10 et 11 décembre 2019	à déterminer (22 ou 35)	UCC et compétences
<u>Session 3</u>	4 et 5 mars 2020	Campus de Dinard	le tutorat des CQP IV (Ce stage se déroule au sein d'une formation initiale)
<u>Formation initiale formateur national FFVoile</u>			
Voir le calendrier fédéral des formation <a href="#">en cliquant ici</a> .			
<u>Formation continue à l'attention des formateurs nationaux FFVoile</u>			
<u>Session 1</u>	12 et 13 décembre 2019	à déterminer	formation et certification de l'UCC5
<u>Session 2</u>	11 et 12 février 2020	à déterminer	aspects réglementaires, délégation opérationnelle du tutorat, formation à l'encadrement de la voile scolaire

## CONSERVER SES QUALIFICATIONS

### Fonction de formateur régional FFVoile

- Participation active à une formation de 15 heures (2 journées) minimum tous les 4 ans
- Si aucune action de formation en 4 ans, obligation de refaire une formation initiale

### Fonction de formateur national FFVoile

- Participation active à une formation 2 journées minimum tous les 2 ans\*
- Si aucune action de formation en 4 ans, obligation de refaire une formation initiale

*\* En plus des autres obligations fédérales : participation à une action de formation tous les 2 ans et participation au colloque régional, détail disponible en cliquant [ici](#) .*

## L'AFDAS, NOUVEL OPCO DE VOS STRUCTURES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'AFDAS est le nouvel interlocuteur des associations et entreprises de la branche professionnelle du sport et de ses salariés. C'est auprès de ce nouvel opérateur de compétence (OPCO) que vous aurez à adresser vos demandes de financements de formation professionnelle une fois que vous vous serez inscrit auprès de lui. Vous trouverez toutes les informations concernant ces démarches en cliquant [ici](#) .

Attention : les formations commencées en 2019 et qui n'ont pu faire l'objet d'un financement par UNIFORMATION peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'AFDAS et ce jusqu'au 30 juin 2019, c'est notamment le cas de la formation de formateur régional.

Concernant les contributions, au titre de l'exercice 2018 elles étaient dues à UNIFORMATION. Les contributions de l'exercice 2019 seront à verser à l'AFDAS. Deux situations sont alors à distinguer :

Si votre association ou entreprise a un effectif supérieur ou égal à 11 salariés (ETP), les contributions seront à verser en 2 fois au 15 septembre 2019 et au 28 février 2020 pour le solde.

Si votre association ou entreprise a un effectif inférieur à 11 salariés (ETP), la masse salariale 2019 sera à déclarer à l'AFDS et la contribution devra être versée au plus tard au 28 février 2019.

### Formation continues

Retrouvez en fin de compte rendu le catalogue de Formation CESE Voile Bretagne 2019-2020. Ces formations peuvent être prises en charge par le CESE en cas de refus de la part de votre OPCO

Ne pas tarder à s'inscrire afin que les formations soient maintenues !!

Plus d'infos sur : <https://cese-voile-bretagne.bzh/>

### INFOS FEDERALES

## Bilan d'activité 2019 et demande de labels 2020

---

Les écrans pour **remplir vos bilans d'activité 2019** et **vos demandes de labels 2020** seront accessibles sur le site internet suivant l'échéancier ci-dessous :

**pour les clubs : du 9 octobre 2019 au 11 novembre 2019 inclus pour les cdv et liques : du 18 novembre 2019 au 5 janvier 2020**

Un mail spécifique avec le cahier pratique des labels vous sera envoyé fin septembre. **Nous rappelons qu'il est intéressant et nécessaire de remplir le bilan d'activité même pour les structures ne souhaitant pas faire de demande de labels.** Ces données nous permettent de consolider les chiffres de la voile en France et ainsi de pouvoir mettre en valeur les activités des structures et leur poids socio-économique notamment.

## Mémento Licence et Affiliation 2019

---

A l'issue des deux regroupements du « Groupe Projet 01 : Réforme des Titres Fédéraux et Services Associés » qui ont eu lieu en 2018, un premier constat a été établi. Le réseau ne connaît pas ou peu les avantages réels dont dispose une structure lorsqu'elle est affiliée au réseau fédéral. A noter également que peu d'acteurs connaissent les avantages réels de la licence.

Les liens suivants vous permettront de découvrir l'ensemble de vos avantages à être membre du réseau de la FFVoile.

[Mémento Licence 2019](#)

[Mémento affiliation](#)

### Résultat appel d'offre « Assurance » des licenciés et des affiliés

---

Suite à l'Appel d'Offres Assurances 2020-2023, la FFVoile informe ses clubs et licenciés qu'ils seront couverts lors des quatre prochaines années par :

La MAIF pour les garanties Responsabilité Civile, protection juridique, recours et défense pénale ainsi que pour l'Assistance Rapatriement

La MDS pour les garanties Individuelle Accident et pour les garanties Accident corporel grave

AXA pour les garanties Responsabilité des dirigeants – RCMS

La FFVoile se réjouit par ailleurs des partenariats qui vont pouvoir être signés avec la MDS sur le volet Sport Santé et avec la MAIF pour mettre en place des actions vers les clubs.

A ce titre, nous vous informons d'ores et déjà que la MAIF propose plusieurs outils pour les associations sportives telles que l'offre Mon Asso Facile et la plateforme Sport Bénévoles.

## Honorabilité des encadrants

---

Pour information et conformément aux récentes évolutions du Code du Sport, la FFVoile rappelle que :

Les clubs, CDV et Ligues de la FFVoile, doivent assurer la sécurité de leurs pratiquants en s'assurant de « l'honorabilité » des éducateurs sportifs (rémunérés ou bénévoles, titulaires du diplôme ou stagiaire), ainsi que les exploitants d'établissement dont l'activité présenterait un risque. Etant entendu au sens d'honorabilité qu'ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation au sens de l'article L212-9 du Code du Sport et ainsi ne pas se trouver dans une situation d'incapacité dans l'exercice de leur fonction.

Pour cela, la FFVoile rappelle aux clubs que les éducateurs sportifs titulaires doivent être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ; en effet, les éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification sont obligés de se déclarer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de leur principal lieu d'exercice ce qui permet de s'assurer leur honorabilité. Cette déclaration peut se faire en ligne sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr> ou en adressant à la DDCS/PP de son principal lieu d'exercice le formulaire CERFA de déclaration d'éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs stagiaires rémunérés doivent se soumettre à la même obligation de déclaration et la DDCS/PP leur délivrera une attestation de stagiaire conformément à l'article R. 212-87 du code du sport.

Les éducateurs bénévoles sont quant à eux soumis à une obligation d'honorabilité mais sont dispensés de l'obligation de déclaration. Toutefois pour le club qui souhaiterait s'assurer que son éducateur bénévole ne tombe pas sous le coup des dispositions de l'article L212-9 du Code du Sport, la FFVoile lui recommande de solliciter sa DDCS/PP afin de vérifier le fichier du casier judiciaire et le Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV) lorsque la situation le justifie. Il suffit pour cela de transmettre leur identité complète (nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance). De même, il est conseillé aux CDV et Ligues concernés par des doutes autour d'un éducateur d'en référer à la structure d'appartenance de ce bénévole pour qu'il fasse la démarche directement auprès de sa DDCS/PP.

Les exploitants d'établissement organisant des activités physiques et sportives sont eux aussi soumis à l'article L212-9 du Code du Sport et ne doivent pas présenter d'incapacité à l'exercice de leurs fonctions, à titre professionnel ou bénévole. »

Enfin, il est rappelé que dans chaque établissement, en un lieu visible de tous, sont affichés les diplômes et cartes professionnelles des personnels d'encadrement rémunérés, les diplômes et autres titres fédéraux des encadrants bénévoles, les attestations de stagiaires de la formation et autres conventions de stage.

## 5. Veille Juridique

Registre lié aux Gilets :

### PROCEDURE POUR CONSTITUER LE REGISTRE DE GESTION DES EPI

Le registre a pour objectif de mettre en service des articles de protection conforme à la législation. La procédure d'utilisation est la suivante :

Le responsable du registre à chaque début de saison prend connaissance du présent registre. Il pointe et vérifie l'intégrité des informations écrites. S'il observe des nouveaux éléments ou évènements il les notifie dans le registre.

Le responsable de la vérification effectue la remise en conformité des articles selon les indications fournies par le fabricant ou les met au rebut.

Le responsable de la vérification transmet au responsable du registre les informations nécessaires à son remplissage (opérations effectuées, matériel non-conforme, mise au rebut) et signe la rubrique du registre qui atteste qu'il a effectué les opérations de contrôle.

Le responsable du registre reporte les informations obtenues dans les rubriques du registre et le signe. Chaque personnel d'encadrement utilisateur des articles de protection doit avoir connaissance du présent registre. Il a compétence à renseigner le registre (par l'intermédiaire du responsable du registre). Il a l'obligation de vérifier à chaque sortie l'intégrité de chaque article. Il isole les articles non conformes et organise son entretien ou la mise au rebut.

Le registre :

Sous format tableau par type d'article comporte plusieurs feuilles et est organisé dans un classeur. Chaque feuille éditée correspond à une année civile. L'année figure sur le coin supérieur gauche.

Il comporte également les bons de livraison ou factures. La notice d'information et tous les documents techniques du fabricant de chaque article.

Les rubriques du tableau :

A1 Référence d'ordre :

Elle est créée à la réception de l'article. Elle comporte les quatre chiffres de l'année (XXXX) suivi d'une barre de séparation (slash « / ») et un numéro à deux chiffres (XX).

A2 Fabricant : Nom du fabricant A3 Distributeur : Nom du revendeur A4 Référence :

N° de série du constructeur A5 Modèle :

Nom commercial de l'article donné par le fabricant Taille :

en lien avec la fiche technique de l'article A7 Date d'achat ou mise en service : XX/XX/XXXX.

A8 Observation

Anomalie repérée par l'utilisateur A9 Vérification de l'équipement : Date : XX/XX/XXXX

A10 Par :

Emargement et signature du responsable de vérification A11 Mise au rebut :

XX/XX/XXXX et signature du responsable de vérification A12 : Remplissage de la fiche :

XX/XX/XXXX et signature du responsable du registre.

Disponible en annexe : un document Word « fiche de vie » pour constituer votre registre. Il existe aussi des services payants en ligne pour effectuer cette gestion des gilets :

<http://www.registre-epi.com/presentation/index.php>

---

AOT :

Plusieurs clubs ont évoqué le sujet des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public). Le coût facturé peut s'avérer élever selon la façon de calculer.

Les services de la DDTM réalisent un métrage des espaces occupés par le centre nautique puis transmettent ces données à la Direction Départementale des Impôts qui fixe le montant de la taxe à payer sans forcément tenir compte d'une règle nationale. Aujourd'hui il est demandé un forfait + un pourcentage du chiffre d'affaires (3%).

La question peut se poser, quel est le chiffre d'Affaires à prendre en compte ?

Pierre Le Boucher propose de réunir les clubs concernés avec les mairies et l'EPCI de Dinan Agglo afin d'échanger avec les personnes et les institutions concernées.

---

Les Conditions générales de Ventes :

le professionnel doit communiquer au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible notamment sur ses [CGV](#) ou [CGU](#) (et/ou sur tout bon de commande ou ailleurs sur son site internet). Cela concerne donc également tous les sites de e-commerce dont la clientèle est susceptible d'être constituée de consommateurs

Pensez-donc à mettre à jour vos conditions générales de vente ou conditions générales d'utilisation en précisant les coordonnées du médiateur choisi ou compétent dans votre secteur d'activité

A noter que bien que l'obligation de désigner un médiateur soit entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016, le dispositif de médiation se met en place progressivement. Il est donc fréquent que certaines activités sectorielles ne soient pas encore couvertes par un médiateur spécialisé. Il conviendra malgré tout et par prudence de désigner un médiateur dans les CGV, choisi dans la liste des médiateurs référencés.

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references>

## 6. Questions Diverses

Livret Passeport :

Retour négatif de plusieurs clubs, notamment lié à la suppression de l'espace dédié aux appréciations du moniteur sur les nouveaux livrets.

Retour en point pour les clubs diffusant le Passeport :

Catalogue à revoir de façon à élargir l'offre de produits disponibles pour les clubs.

Retard de livraison dans certains produits... commandés depuis Mai.

Rapprochement SNSM et Clubs :

Les centres nautiques assurent parfois l'assistance auprès de particuliers sur le plan d'eau.

Il convient de prévenir le CROSS avant d'assurer un sauvetage/remorquage afin d'éviter un dépôt de plainte du particulier par la suite (info donnée par Antoine Le Ralec).

La commission souhaite mettre en place un temps d'échange entre les clubs et la SNSM, sur les partages d'exemples et de bonnes pratiques à appliquer.

### Elections Municipales de Mars :

Profiter de ce temps démocratique pour faire préciser par les différentes listes leur projet en matière de nautisme. Il faut évidemment en parallèle que le centre nautique ait lui-même un projet clair à présenter aux futurs élus.

### Salon Nautiques de Paris:

Comme les années passées il y aura un Stand Bretagne géré par BDI et animé par NEB avec la possibilité d'utiliser un espace rendez-vous pour la relation client des centres nautiques.



# PRÉ-BILAN DE SAISON

## DES PROFESSIONNELS SATISFAITS DU MILLÉSIME 2019

# AOÛT 2019

© Jacqueline PIRTOU

DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, LE SUCCÈS DE LA SAISON TOURISTIQUE DE LA BRETAGNE EST ANNONCÉ. MAIS QU'EN EST-IL RÉELLEMENT ?

LA PÉRIODE D'AVRIL À FIN AOÛT CONCENTRE 77% DES NUITÉES TOURISTIQUES EN BRETAGNE. ELLE REPRÉSENTE DONC UN ENJEU MAJEUR POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME. CETTE ANNÉE, LA SAISON ESTIVALE A ÉTÉ CONFRONTÉE AUX EFFETS DE CALENDRIER ET JEUX DE LA MÉTÉO, DES ÉPISODES CANICULAIRES AUXQUELS SUCCÈDE UNE MÉTÉO FRAÎCHE ET PLUVIEUSE... FINALEMENT, CE PREMIER BILAN SE RÉVÈLE POSITIF. 74 % DES PROFESSIONNELS BRETONS DU TOURISME SE DÉCLARENT SATISFAITS DE LA SAISON 2019. MÊME SI ELLE N'EST PAS ENCORE

## SATISFACTION GLOBALE DES PROFESSIONNELS

A fin août, trois professionnels sur quatre se disent satisfaits de la saison estivale 2019. Ils étaient moins de deux sur trois à l'être l'an passé. Aussi, après une année 2018 en deçà des espérances, la saison 2019 devrait renouer avec la croissance et tendre vers une fréquentation voisine de celle de l'année 2017.

### ⇒ UN PRINTEMPS EN DEMI-TEINTE

Le mois d'avril a été particulièrement dynamique. Les vacances de Pâques, qui se sont déroulées intégralement sur ce mois à la différence de l'an passé, ont bénéficié d'une météo ensoleillée, tout comme le week-end de Pâques fin avril propice aux déplacements touristiques - de quoi satisfaire les professionnels en ce début de saison.

Mais les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Situés des mercredis, les 1er et 8 mai n'ont pas eu d'impact sur la fréquentation. Selon les professionnels, le pont de l'Ascension, seul pont du mois de mai, qui plus est ensoleillé, a été largement plébiscité, et « a permis de sauver le mois ». Il a satisfait 84% des professionnels. Juin vient clore ce printemps en demi-teinte avec un week-end de la Pentecôte très fréquenté (78% des professionnels satisfaits) et un épisode caniculaire ayant favorisé quelques départs imprévus.

### ⇒ UN ÉTÉ QUI TIENT SES PROMESSES

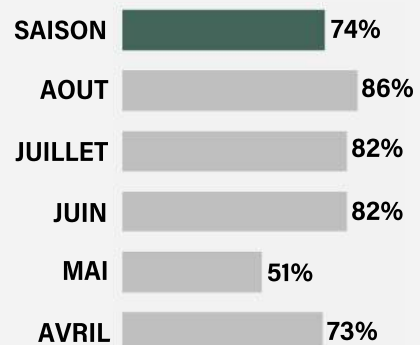
Très médiatisé l'an passé pour sa météo très ensoleillée, le mois de juillet a encore fait parler de lui et attiré de nombreux touristes. Si les épisodes caniculaires ont sans doute favorisé quelques départs de dernière minute ou des prolongations de séjours, ils n'ont pas été déterminants. En effet, le cœur de saison concentre 53% des nuitées annuelles et à cette période, les réservations se font toujours très majoritairement en amont :

2/3 des visiteurs réservent a minima un mois avant et en moyenne 77 jours avant le départ.

Cette année, les touristes ont été de plus en plus nombreux à plébisciter le mois de juillet ou la deuxième quinzaine d'août pour bénéficier de prix plus avantageux et profiter d'une affluence moins importante. Ainsi, juillet ravit les professionnels et le mois d'août reste conforme aux années passées, même si boosté par un pont cette année, il aurait pu être meilleur.

Quant aux clientèles présentes cette saison, elles restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. La clientèle française prédomine, notamment celle en provenance du Grand Ouest. La clientèle parisienne semble connaître un regain de vitalité et les clientèles du sud se sont révélées un peu plus présentes. Sur le plan des clientèles étrangères, en situation d'attente, le recul de la clientèle britannique est à souligner, tout comme la recrudescence d'Allemands, de Belges et de Suisses.

### SATISFACTION MENSUELLE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME AU COURS DE LA SAISON 2019







©Alexandra LAMOUREUX

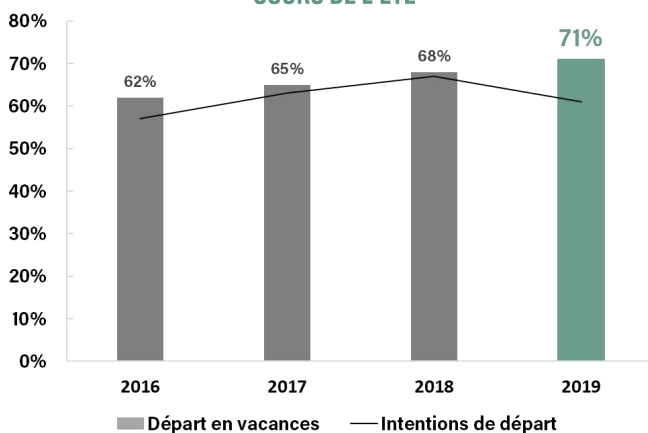


Avant le début de l'été, 61% des Français envisageaient de partir au cours des mois de juillet et août et 12% étaient encore indécis. Dans les faits, 71% des Français sont réellement partis. Un chiffre en légère hausse par rapport à l'an passé.

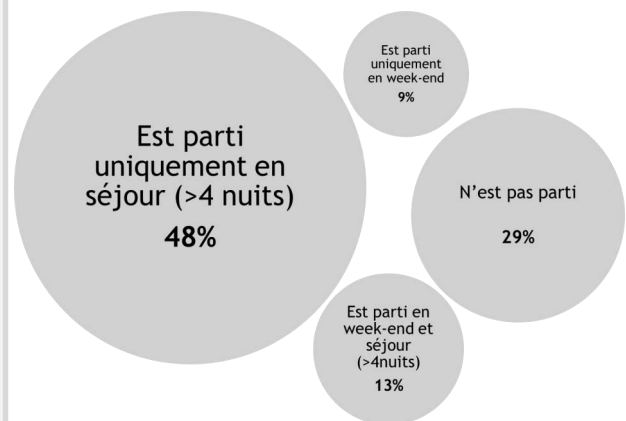
En moyenne, les Français auront réalisé 1,6 séjour cet été. 60% des partants se sont autorisés un long séjour et pour certains un ou plusieurs week-ends supplémentaires. La France a été largement plébiscitée même si 28% des partants ont privilégié l'étranger. Sans surprise, les régions littorales ainsi que la montagne ont fait le plein, la Bretagne aura attiré 17% d'entre eux. L'hébergement marchand prédomine, notamment l'hébergement locatif, le camping et l'hôtel en France, même si une part non négligeable des partants a séjourné chez les parents ou amis ou en résidence secondaire. Globalement, les séjours d'une et deux semaines sont privilégiés et un tiers des partants a réalisé au moins un week-end.

## LES VACANCES D'ÉTÉ DES FRANÇAIS

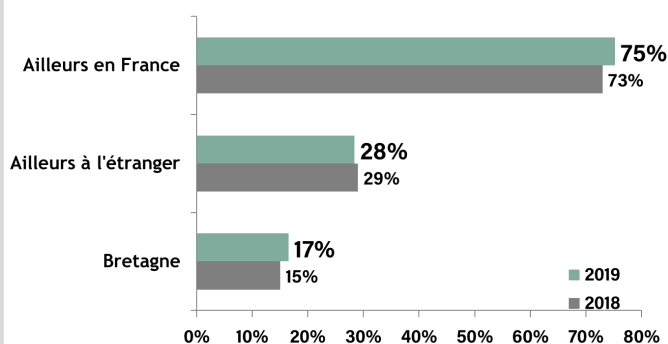
### 71% DES FRANÇAIS SONT PARTIS EN VACANCES ET/OU WEEK-END AU COURS DE L'ÉTÉ



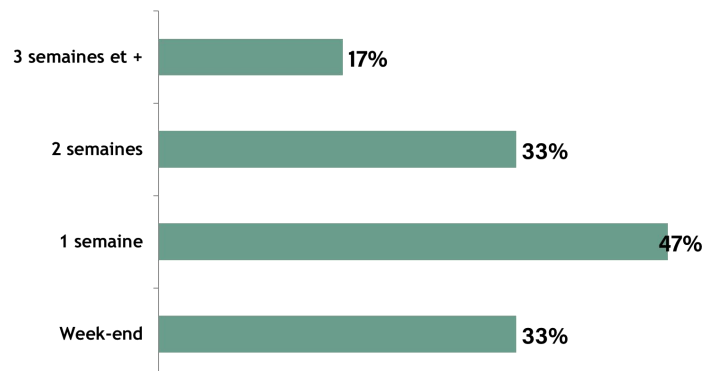
### 1 FRANÇAIS SUR 2 EST PARTI UNIQUEMENT EN LONG SÉJOUR (> 4 NUITS) AU COURS DE L'ÉTÉ



### 17% DES PARTANTS ONT SÉJOURNÉ EN BRETAGNE

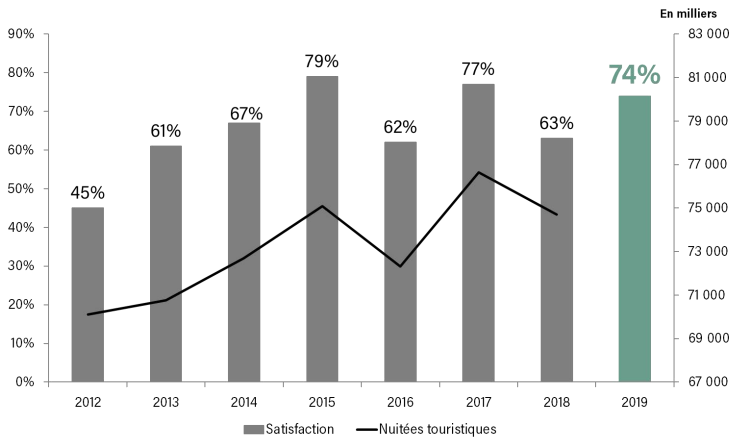


Les partants ont effectué un ou plusieurs séjours (la somme des pourcentages est donc supérieure à 100%).



# LES AVIS DES PROFESSIONNELLS

## 75% DES PROFESSIONNELLS SATISFAITS DE LA FRÉQUENTATION CETTE SAISON



## UNE MÉTÉO CONTRASTÉE AU COURS DE LA SAISON EN BRETAGNE



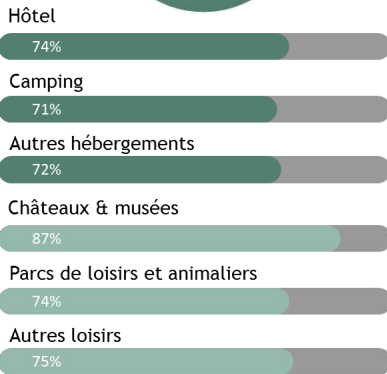
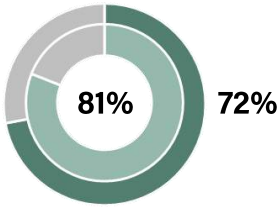
\*4% de soleil en moins et 12% de pluie en plus entre avril et août 2019 en Bretagne nord par rapport à 2018.

## UN CALENDRIER MOINS FAVORABLE POUR LA SAISON 2019 (VS 2018)

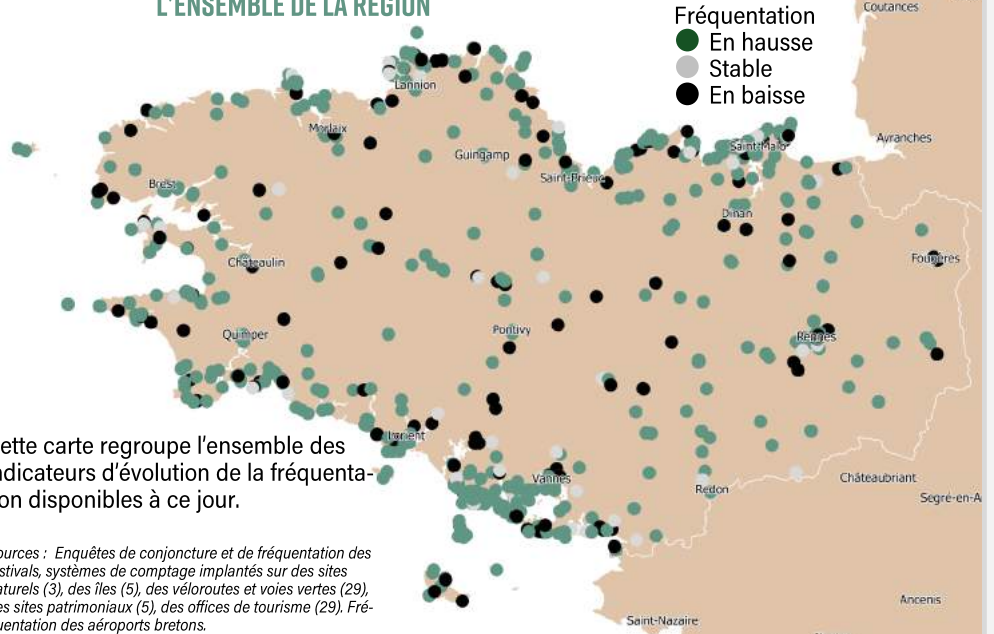


\* par rapport à la saison 2018

## 72% DES HÉBERGEURS & 81% DES PROFESSIONNELLS DES LOISIRS SATISFAITS DE LA SAISON



## UNE FRÉQUENTATION GLOBALEMENT EN HAUSSE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION



Cette saison, les 3/4 des professionnels sont satisfaits. Ce constat concerne l'ensemble de la région, même si quelques nuances peuvent être apportées selon la période et les territoires. Ainsi, les professionnels de Bretagne nord ont été moins convaincus de l'avant saison que ceux de Bretagne sud ; ceux de l'intérieur un peu moins que ceux du littoral en juillet / août.

Les professionnels des loisirs affichent un niveau de satisfaction supérieur à celui des hébergeurs, un résultat homogène sur l'ensemble de la période. Les contrastes météorologiques ont favorisé alternativement les structures de plein air et les structures couvertes. Ces structures ont également pu bénéficier de la fréquentation des Bretons. Quant aux hébergeurs, si les hôtels étaient les plus satisfaits en avant saison, le mois de juillet a surtout été profitable aux campings et août aux autres hébergements. Les dispositifs de comptage implantés sur le territoire confirment globalement les avis des professionnels, que ce soit pour les activités de plein air, les festivals ou encore les offices de tourisme.





© Alexandre LAMOUR FUX



Mais la saison ne s'arrête pas au 31 août !

La fréquentation du mois de septembre ne cesse de progresser au fil des années, et c'est désormais le mois le plus fréquenté après juillet et août, avec 8,5 millions de nuitées. Depuis quelques années, le mois d'octobre a lui aussi vu son poids croître avec l'allongement des vacances scolaires de la Toussaint, et le bilan de la saison ne peut être réellement dressé qu'à l'issue de cette période. A ce jour, les perspectives sont plutôt encourageantes pour la suite de la saison, 80% des professionnels étant optimistes pour les mois à venir, même si le niveau des réservations pour le mois de septembre est un peu en retrait par rapport aux années précédentes. A cette période, les réservations de dernière minute sont nombreuses et la météo a un impact important. Si le soleil est là, l'envie de prolonger les vacances peut facilement donner lieu à des week-ends spontanés.

## QUELQUES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

### DES INDICATEURS PLUTÔT FAVORABLES



Voies  
vertes

749 000

+3%



Iles

260 900

+27%



Pointes  
naturelles

793 600

+4%



Sites  
patrimoniaux

1,3M

-6%



Festivals

1,9M

+4%



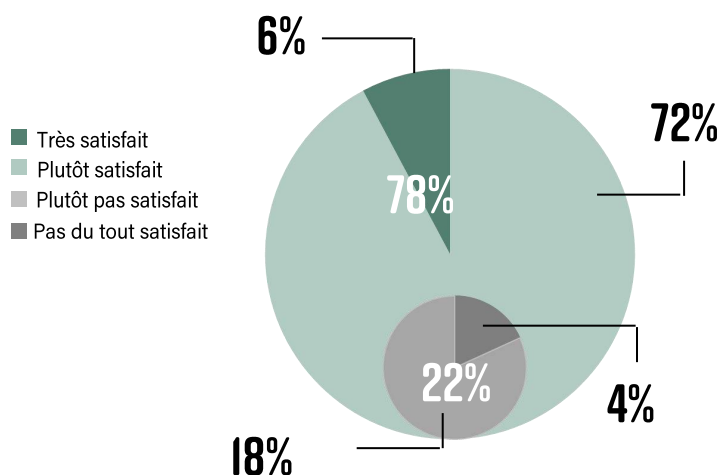
Offices de  
tourisme

1,7M

+4%

## PERSPECTIVES POUR LA SUITE DE LA SAISON

### LES MOIS À VENIR S'ANNONCENT PROMETTEURS POUR 8 PROFESSIONNELS SUR 10



## ET AILLEURS ?

Le contexte social, les effets de calendrier et les conditions météo ont impacté toutes les régions françaises.

Ainsi, la plupart d'entre elles ont connu une bonne fréquentation, à l'exception du mois de mai. En Auvergne Rhône-Alpes, les territoires de montagne ont bénéficié d'une nouvelle clientèle venue chercher la fraîcheur.

La baisse de fréquentation de la clientèle britannique semble toucher tout le territoire, notamment l'Ouest de la France. A l'inverse, les clientèles allemandes et belges sont toujours plus présentes au nord comme au sud du pays.

Les destinations urbaines attirent les touristes, même l'été. Les professionnels d'Île-de-France s'estiment satisfaits de la fréquentation française comme étrangère malgré les manifestations des gilets jaunes et l'incendie de Notre Dame.

A l'international, la reprise de la fréquentation dans les pays du Maghreb se confirme, avec en tête la Tunisie, le Maroc et la Turquie. La Grèce et les Baléares restent plébiscitées quand l'Espagne décroche.

Source : Enquête réalisée par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne en partenariat avec Côtes d'Armor Destination, Finistère 360°, le Comité Départemental du Tourisme de Haute Bretagne Ile-et-Vilaine et le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan auprès d'un échantillon de 500 professionnels bretons. Synthèse régionale réalisée par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

PUBLICATION DISPONIBLE SUR [WWW.ACTEURS.TOURISMEBRETAGNE.BZH](http://WWW.ACTEURS.TOURISMEBRETAGNE.BZH)



# CATALOGUE FORMATIONS CESE VOILE BRETAGNE 2019-2020

La Ligue de Bretagne de Voile est enregistré comme organisme de formation (OF) auprès de la DIRECCTE sous le numéro 53290879729 (NDA).

Le CDV22 est enregistré comme organisme de formation (OF) auprès de la DIRECCTE sous le numéro 53220888222 (NDA).

- 
- ❖ **Réseaux Sociaux** 21/22 novembre 2019  
« Animez efficacement vos réseaux sociaux et accélérez la visibilité de vos contenus »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**

---

  - ❖ **Site internet Wordpress** 2/3 décembre 2019  
« Utiliser l'outil wordpress pour créer et mettre à jour son site internet »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**

---

  - ❖ **Site internet Joomla** 5/6 décembre 2019  
« Utiliser l'outil Joomla pour créer et mettre à jour son site internet »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**

---

  - ❖ **Prévention et secours du sport** 26/27 mars 2020  
« Principes généraux de la prévention et du secours dans le cadre de l'activité sportive »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**

---

  - ❖ **Vidéo dans ma structure** 2 jours février 2020  
« S'initier à la prise de vue et au montage vidéo pour produire un clip vidéo »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**

- ❖ **Google Application** 18 novembre 2019

---

« Le travail collaboratif : agenda partagé, documents partagés ... »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Préparation Physique et Nutrition du sportif** 2 jours mars 2020

---

« Mettre en place les principes visant à améliorer son efficacité physique dans une logique de durée »  
**Programme détaillé.** **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Windfoils** 18-19 mars 2020

---

« Principes généraux de la pratique du windfoil »  
[Programme détaillé.](#) **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Logiciel Photoshop** 25-26 novembre 2019

---

« Acquérir les bases essentielles de Photoshop, pour produire simplement et rapidement des visuels Web ou papiers efficaces »  
**Programme détaillé.** **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Logiciel Indesign** 28-29 novembre 2019

---

« Acquérir les bases essentielles d'Indesign, pour produire des documents de communication graphique simples. »  
**Programme détaillé.** **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Accueil jeunes enfants** 23-24 mars 2020

---

« Activités adaptés aux attentes des jeunes enfants »  
**Programme détaillé.** **Contact et inscription : CDV22**
  
- ❖ **Matelotage/voilerie/plastique** format 2 jours

---

« Optimisation/préparation/réparation du matériel nautique »  
**Programme détaillé.** **Contact et inscription : CDV22**



CESE Voile Bretagne

❖ **1<sup>er</sup> niveau mécanique hors-bord** 13 au 15 novembre 2019

---

INB (plateau technique et formateurs)

« **Fonctionnement, hivernage et bonnes pratiques** »

[Programme détaillé.](#)

**Contact et inscription : CDV22**

❖ **2<sup>eme</sup> niveau mécanique hors-bord** 13 et 14 février 20120

---

INB (plateau technique et formateurs)

« **Diagnostic panne et échange spécialiste** »

[Programme détaillé.](#)

**Contact et inscription : CDV22**

❖ **Animateurs de club bénévoles** 9/10 et 23/24 novembre 2019

---

ou 14/15 et 28/29 mars 2020

«**Animateurs de club bénévoles** »

[Programme détaillé.](#)

**Contact et inscription : CDV22**

❖ **Formation initiale formateur régional FFVoile**

---

Session 1

- Dates : 25 au 29 novembre 2019
- Lieu : ENVSN

Session 2

- Dates : 2 au 6 mars 2020
- Lieu : Campus de Dinard

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : Ligue**

❖ **Colloque régional formation**

---

- Date : 12 mars 2020
- Lieu : Mûr de Bretagne

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : Ligue**

❖ **Formation entraîneur FFVoile UCC4E**

---

- Dates : 3 au 5 décembre 2019 Lieu : Maison des sports Ploufragan
- et 28 au 30 janvier 2020 Lieu : ENVSN

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : Ligue**

## ❖ **Formation continue à l'attention des formateurs régionaux FFVoile**

---

### Session 1

- Dates : 27 et 28 novembre 2019
- Lieu : ENVSN
- Thèmes : le tutorat des CQP IV
- Ce stage se déroule au sein d'une formation initiale

### Session 2

- Dates : 10 et 11 décembre 2019
- Lieu : à déterminer (Finistère ou Côtes d'Armor)
- Thèmes : UCC et compétences

### Session 3

- Dates : 4 et 5 mars 2020
- Lieu : Campus de Dinard
- Thèmes : le tutorat des CQP IV
- Ce stage se déroule au sein d'une formation initiale

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : Ligue**

## ❖ **Formation continue à l'attention des formateurs nationaux FFVoile**

---

### Session 1

- Dates : 12 et 13 décembre 2019
- Lieu : à déterminer
- Thèmes : formation et certification de l'UCC5

### Session 2

- Dates : 11 et 12 février 2020
- Lieu : à déterminer
- Thèmes : aspects réglementaires, délégation opérationnelle du tutorat, formation à l'encadrement de la voile scolaire

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : Ligue**

## ❖ **Diplôme d'Entraîneur FFVoile : UCC5E**

---

### Session 1

- Dates : 16 et 20 décembre 2019
- Lieu : ENV

**Programme détaillé.**

**Contact et inscription : ENVSN**

## Prise en Charge et Financement :

Dans le cadre des actions engagées par le CESE, validées lors de la réunion du cercle opérationnel/stratégique du 14 février 2019, une action relative à la formation des dirigeants et professionnels du réseau a été décidée.

Il est prévu dans ce dispositif de prendre en charge via le fonds coopératif du CESE le coût de formation des stagiaires

- qui auraient eu un refus de financement des opérateurs de compétences (OPCO)
- qui ne seraient pas éligibles au financement des OPCO du fait de leur statut (Fonction publique, dirigeants bénévoles,...).

Selon les formations, prendre contact avec

**Ligue De Bretagne**  
1 rue Kerbriant  
29200 BREST

**Pierrick WATTEZ**  
Tél : 02.98.02 83 46  
[formation@voile-bretagne.bzh](mailto:formation@voile-bretagne.bzh)

N° SIRET : 35160404600026  
N° NDA : 53290879729

**CDV22**  
Maison des Sports  
18 rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41  
mail : [contact@cdv22.com](mailto:contact@cdv22.com)

N° Siren 38014248900034  
N° NDA : 53220888222





